

**NOTE DE SYNTHÈSE**

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JUILLET 2020 – 18H30**

**1/ RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020**

**Rapporteur : MME DALLOZ**

En application de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle Organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», publiée au journal officiel du 8 août 2015, M. le Maire présentera au Conseil Municipal le Rapport d'Orientations Budgétaires de l'année 2020.

Ce rapport d'orientation budgétaire (ROB) doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

S'il participe à l'information de l'ensemble des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Le ROB n'est donc pas qu'un document interne : il doit être transmis au représentant de l'Etat dans le Département et au président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication.

Ce rapport n'implique pas un vote du conseil municipal. Toutefois, il peut donner lieu à un débat au conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 du CGCT.

Document en annexe sauf pour les membres de la commission des finances

**2/ COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 : COMMUNE – USINE RELAIS – PARKINGS – CAMPING - ASSAINISSEMENT – EAU POTABLE**

**Rapporteur : MME DALLOZ**

Le Conseil Municipal sera appelé à approuver les comptes administratifs 2019 de la commune et de ses budgets annexes : Usine-relais, Parkings, Camping, Assainissement et Eau potable établis par le Maire et examinés par la commission des finances le 20 juillet 2020.

**3/ COMPTES DE GESTION 2019 : COMMUNE – USINE RELAIS – PARKINGS – CAMPING - ASSAINISSEMENT – EAU POTABLE**

**Rapporteur : MME DALLOZ**

Le Conseil Municipal sera appelé à approuver les comptes de gestion 2019 de la commune et de ses budgets annexes Usine-relais, Parkings, Camping, Assainissement et Eau potable établis par la Trésorière municipale.

**4/ AFFECTATIONS DES RESULTATS COMPTABLES 2019 : COMMUNE – USINE-RELAIS – PARKINGS - CAMPING**

**Rapporteur : MME DALLOZ**

Conformément aux instructions comptables M14, M4 et M49, le Conseil municipal sera appelé à affecter les résultats comptables 2019 de la commune et de ses budgets annexes Usine-relais, Parkings, Assainissement et Eau potable.

**5/ BUDGETS PRIMITIFS 2020 : COMMUNE – USINE RELAIS – PARKINGS – CAMPING**

**Rapporteur : MME DALLOZ**

Le Conseil Municipal sera appelé à voter les budgets primitifs 2020 de la Commune et de ses budgets annexes Usine-relais, Parkings, Camping, Assainissement et Eau potable. Ces projets de budget ont été examinés par la commission des finances le 20 juillet 2020.

**6/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - ANNEE 2020**

**Rapporteur : M. BREYSSE**

Le Conseil Municipal sera appelé à adopter les propositions de la commission des sports relatives à l'attribution des subventions de fonctionnement et des subventions exceptionnelles pour l'année 2020. Ces propositions ont été examinées par la commission ad hoc et par la commission des finances le 20 juillet 2020

Document en annexe sauf pour les membres de la commission des finances

Document en annexe sauf pour les membres de la commission des finances

Document en annexe

## **7/ CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU**

**Rapporteur : M. BREYSSE**

Les Villes de TAIN L'HERMITAGE et de TOURNON-SUR-RHÔNE et l'Office Territorial des Sports Tain-Tournon (OTSTT) ont la volonté de soutenir les sportifs du bassin de vie, licenciés au sein d'un club du territoire Tain-Tournon et inscrits sur les listes officielles établies par le Ministère des Sports. Ce partenariat financier vise à accompagner ces sportifs de haut niveau dans les compétitions nationales et internationales.

Ce partenariat concerne les sportifs suivants :

- Laure MAGNOLON, inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau catégorie « Espoirs » établie par le Ministère des Sports, dans la discipline Judo, et adhérente au Judo Club Tain Tournon,
- Greta RICHIOUD, inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau catégorie « Relève » établie par le Ministère des Sports, dans la discipline cyclisme, et adhérente à l'Union Cycliste Tain Tournon,
- Eve VITALI GUILBERT, inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau catégorie « Espoirs » établie par le Ministère des Sports, dans la discipline Canoë-Kayak et sports de pagaie, et adhérente au Canoë Kayak Tain Tournon,
- Arthur TERNANT, inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau catégorie « Collectifs nationaux » établie par le Ministère des Sports, dans la discipline Montagne et Escalade, et adhérent à la Grimpe,
- Mathieu TERNANT, inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau catégorie « Collectifs nationaux » établie par le Ministère des Sports, dans la discipline Montagne et Escalade, et adhérent à la Grimpe.

A cet effet, M. le Maire proposera au Conseil municipal de l'autoriser à signer les conventions de partenariat entre les Villes de Tain l'Hermitage et de Tournon-sur-Rhône, l'OTSTT et les athlètes de haut niveau.

## **8/ CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

**Rapporteur : M. le Maire**

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires pour les communes de plus de 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Aussi convient-il, à la suite des élections municipales, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans notre commune.

Les 8 commissaires titulaires ainsi que les 8 commissaires suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques (DDFIP) sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Cette liste doit donc comporter 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

Ils doivent remplir les conditions décrites à l'article 1650 du CGI (être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission).

M. le Maire proposera au Conseil Municipal la liste suivante :

Civilité	Nom	Prénom	Adresse
Madame	LECOMTE	DANIELLE	19 PLACE DU TAUROBOLE LES TERRASSES DE L'HERMITAGE 26600 TAIN L'HERMITAGE
Madame	VARIZAT	FRANCOISE	183 RUE DE LA MARSANNE LES COQUELICOTS 26600 TAIN L'HERMITAGE
Monsieur	GAUTHIER	PIERRE	5 CHEMIN DE L'HERMITAGE 26600 TAIN L'HERMITAGE
Madame	JUNIQUE	ELISABETH	30 RUE DE L'HERMITAGE LE CLOS DES VIGNES 26600 TAIN L'HERMITAGE
Madame	SAUZET	MICHELLE	106E RUE DES MIMOSAS 26600 TAIN L'HERMITAGE
Madame	PALANCA	JOSEPHINE	30 RUE DE L'HERMITAGE LE CLOS DES VIGNES 26600 TAIN L'HERMITAGE
Monsieur	CHIROL	GILLES	7 RUE DU CLOS DES VIGNERONS 26600 TAIN L'HERMITAGE
Madame	FAUQUET	FABIENNE	18 GRANDE RUE LE MARC SEGUIN 26600 TAIN L'HERMITAGE
Monsieur	FRACHISSE	BERNARD	28 AVENUE DU VERCORS 26600 TAIN L'HERMITAGE
Monsieur	FOUREL	PIERRE	83 AVENUE PRESIDENT ROOSEVELT 26600 TAIN L'HERMITAGE
Monsieur	GRAU	PATRICK	67 AVENUE GABRIEL PERI 26600 TAIN L'HERMITAGE
Monsieur	JAGIELLO	LEOPOLD	4 RUE LANTERNE LE FLORENTIN 26600 TAIN L'HERMITAGE
Monsieur	MARGIRIER	BERNARD	1 RUE DE LA CIBOISE 26600 TAIN L'HERMITAGE
Monsieur	REYNE	GUY	22 AVENUE DU VERCORS LES ARCADES 26600 TAIN L'HERMITAGE
Monsieur	SORREL	JEAN-MICHEL	24 RUE DE L'HERMITAGE 26600 TAIN L'HERMITAGE
Madame	BELLIN	BRIGITTE	13 RUE JOSEPH PEALA 26600 TAIN L'HERMITAGE
Madame	DELAY	MONIQUE	13 RUE DU CLOS DES VIGNERONS 26600 TAIN L'HERMITAGE
Monsieur	DINGER	BERNARD	9 RUE ERNEST BOUCHET 26600 TAIN L'HERMITAGE
Monsieur	MICHELAS	JEAN	2 IMPASSE DES VIGNERONS 26600 TAIN L'HERMITAGE
Madame	PIEYRE	MIREILLE	13C QUAI CADET LE MISTRAL 26600 TAIN L'HERMITAGE
Monsieur	MATHIEU	LOUIS	32 RUE JULES NADI 26600 TAIN L'HERMITAGE
Monsieur	PRAL	MICHEL	1 RUE MISERY 26600 TAIN L'HERMITAGE
Monsieur	RUEL	ANDRE	5 RUE DU DOCTEUR TOURNAIRE 26600 TAIN L'HERMITAGE

Madame	RUPIL	LILIANE	45 RUE DU BOIS DE L'EUROPE 26600 TAIN L'HERMITAGE
Monsieur	ROQUEBRUN	JEAN	2 RUE DES VERCANDIERES LES MARINIERS 26600 TAIN L'HERMITAGE
Madame	BUISSON	ANNE-MARIE	23 GRANDE RUE 26600 TAIN L'HERMITAGE
Monsieur	PLOUVIER	GERALD	4 PLACE DU TAUROBOLE 26600 TAIN L'HERMITAGE
Monsieur	POUTOT	RAOUL	14 RUE DU DOCTEUR TOURNAIRE 26600 TAIN L'HERMITAGE
Monsieur	AUWERS	JACKY	59 RUE JULES NADI 26600 TAIN L'HERMITAGE
Monsieur	TROLLAT	JOSEPH	24 RUE DU DAUPHINE 26600 TAIN L'HERMITAGE
Monsieur	BAYARD	PHILIPPE	30 RUE DES BESSARDS 26600 TAIN L'HERMITAGE
Madame	BROTTE	MARTINE	20 RUE DES GAMIAUX 26600 TAIN L'HERMITAGE

**9/ CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE CESSION DE LA PASSERELLE MARC SEGUIN DES DEPARTEMENTS DE L'ARDECHE ET DE LA DROME AUX COMMUNE DE Tournon-sur-Rhone et TAIN-L'HERMITAGE – AVENANT**

**Rapporteur : M. le Maire**

Par délibération 2019-111 du 16 décembre 2019, le Conseil Municipal avait à l'unanimité, approuvé une convention à intervenir avec les Départements de l'Ardèche et de la Drôme et la Ville de Tournon-sur-Rhône pour :

- réaliser sous maîtrise d'ouvrage du Département de l'Ardèche les inspections détaillées et visites subaquatiques en 2018- 2019 en associant les services techniques des communes,
- réaliser sous maîtrise d'ouvrage du Département de l'Ardèche les travaux de peinture, tension (la peinture des câbles porteurs, suspentes et parties métal en extradados, la remise en tension de quelques suspentes et la peinture des câbles de briquets) estimés à 200 000€ TTC, avec une clé de financement de 25% par collectivité, en 2020,
- accompagner financièrement les Communes par les deux Départements pendant 10 ans par convention avec la même clé de financement,
- prise en charge du financement des travaux d'élargissement du trottoir amont du pont Gustave Toursier estimés à 150 000 € TTC par les Départements.
- transférer ensuite la propriété de la passerelle Marc Seguin et du garde-corps du pont Gustave Toursier aux communes, ainsi qu'un stock de planches de platelage estimé à 10 % de la surface totale remis aux communes.

Le coût des travaux à réaliser sur la passerelle Marc Seguin estimé initialement à 200 000,40 € TTC est porté après consultation des entreprises à 273 806,40 € TTC.

Le Conseil Municipal sera appelé à autoriser M. le Maire à signer un avenant à la convention initiale qui porte la participation de la Ville de Tain-l'Hermitage à 60 166,75 € (participation initiale 41 666,75 €).

## 10/ PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire proposera au Conseil Municipal les modifications suivantes au tableau des effectifs :

- Création de grades d'avancement en vue de promotion interne :
  - Rédacteur à temps complet affecté au service finances-comptabilité-paye (si l'agent est admis à la promotion interne son grade d'origine (Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe) sera alors supprimé)
  - Rédacteur à temps complet affecté au CCAS (si l'agent est admis à la promotion interne son grade d'origine (Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe) sera alors supprimé)
  - Technicien territorial à temps complet affecté aux services techniques (si l'agent est admis à la promotion interne son grade d'origine (Agent de Maîtrise Principal) sera alors supprimé)
  
- Réorganisation des services cabinet-population-CCAS :
  - Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (agent admis à faire valoir ses droits à la retraite)
  - Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet 30/35<sup>ème</sup> (agent muté du CCAS au service population)
  - Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet 18.75/35<sup>ème</sup> (agent muté du CCAS au service population)
  - Création d'un poste d'agent contractuel au CCAS à temps non complet 30/35<sup>ème</sup> (remplacement de l'agent muté du CCAS au service population)
  
- Réorganisation des services techniques :
  - Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (agent admis à faire valoir ses droits à la retraite)
  - Création de deux postes d'agents contractuels à temps complet (ces deux postes ont vocation à être pérennisés)
  
- Transformation de postes d'agents contractuels en poste de titulaire :
  - Création de deux postes d'adjoint technique à temps non complet 6/35<sup>ème</sup> affecté à la restauration scolaire et suppression des postes de contractuels correspondants

## 11/ INFORMATIONS DIVERSES